



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

<u>Membres en exercice : 9</u>	<u>Présents : 7</u>	<u>Votants : 7</u>
--------------------------------	---------------------	--------------------

✓ Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 16 décembre 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO.

✓ Excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2025-39
ACQUISITION MOTOBINEUSE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition d'une habitante du village, Mme Anne DUPUIS de vendre une motobineuse pour un tarif de 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ACQUÉRIR** cette motobineuse pour une valeur de 300€
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Mme Anne DUPUIS n'a pas pris part au débat et au vote.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 décembre 2025, et de la publication le 18 décembre 2025.



Le Maire,
Michel NARDIN